



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2012/03/11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE**  
**BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 21 MARS 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**48**

**48**

**36**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**12 mars 2012**

L'an deux mille douze, le 21 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 12 mars 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mme POUGET-CHAUVAT, COUSSEIROUX

MM ROYERE Joël, PRIOUL

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

**OBJET : Versement d'une subvention au Groupement de Développement Forestier (G.D.F) du Plateau de Millevaches pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de la fête de la forêt à Arfeuille (commune de Royère de Vassivière), les 7 et 8 juillet 2012**

Le Président rappelle l'engagement de la Communauté de communes dans un Plan de Développement de Massif (PDM), sur 3 années, dont l'animation a été confiée au CRPF du Limousin. Il indique que cette animation va prendre fin en juin 2012.

Le Président rappelle que le PDM comportait un axe 4 intitulé « développer la multifonctionnalité et communiquer sur la forêt ». Il se décline en différentes actions de communication sur la multifonctionnalité de la forêt à destination des élus ou du grand public, dans le cadre d'animations partenariales avec des propriétaires ou des professionnels.

Le Président indique que, lors de la préparation du programme d'actions du PDM, les différents acteurs avaient émis le souhait de mettre en place un événementiel d'envergure sur le territoire communautaire, qui viendrait clôturer l'animation écoulée du PDM et finalement symboliser la mobilisation et l'implication de chacun autour des problématiques liées à la multifonctionnalité de la forêt.

Le Président explique que la Communauté de communes travaille en étroite collaboration avec le GDF du Plateau de Millevaches, association de propriétaires forestiers, à laquelle elle vient récemment d'adhérer. Le GDF a pour objet de promouvoir et de défendre la place de la forêt sous tous aspects, notamment par une meilleure connaissance du milieu et des espèces, par une information sur la législation forestière, sur la multifonctionnalité de la forêt, ou encore par l'organisation de réunions de démonstration et d'application. Le GDF a participé de manière active au PDM en étant le partenaire de plusieurs journées forestières organisées.

Le Président ajoute que le GDF du Plateau de Millevaches organise depuis 2008, tous les deux ans, un événement d'envergure interrégionale intitulé « la fête de la forêt », ouvert au grand public, qui permet de découvrir de manière conviviale les différentes fonctions de la forêt – économique, sociale et environnementale – et de mieux connaître ses acteurs.

Le Président informe donc que le GDF, considérant le PDM engagé par la Communauté de communes, a proposé d'organiser la 3<sup>ème</sup> édition de la « fête de la forêt » sur le territoire intercommunal. Depuis plus d'un an, la Communauté de communes, la Commune de Royère de Vassivière et le GDF travaillent à l'organisation de cet événement qui se déroulera, pour la première fois, sur deux jours, les 7 et 8 juillet prochains, sur la propriété forestière d'Arfeuille (propriétaire : M. Denys Bouthillon), sur la Commune de Royère de Vassivière.

Le Président explique que la « fête de la forêt » constitue un événement majeur en Limousin autour de la filière forêt – bois, préparé à la base par des propriétaires et des professionnels régionaux, avec l'objectif de mettre en avant la forêt régionale et les activités locales qui l'animent.

Le Président précise en outre qu'un des objectifs de la manifestation est de sensibiliser le jeune public aux activités de la forêt, et donc d'associer forêt et emploi pour susciter des vocations professionnelles.

Pour cette année, plus de 7 000 visiteurs sont attendus sur les deux jours, et près d'une centaine de bénévoles sont mobilisés sur le site d'Arfeuille. La manifestation accueillera une centaine d'exposants ainsi que des démonstrations d'activités en forêt. D'importants moyens logistiques seront mis en œuvre pour l'accueil du public (parking, sécurité, restauration...).

Le Président expose ensuite au Conseil communautaire les animations prévues sur les deux jours pour le grand public :

- des démonstrations forestières : atelier de préparation des sols, dessouchage, élagage, abattage et débardage sous différentes formes, ateliers bois énergie, exposition de matériel forestier ;
- des rencontres avec les acteurs et institutionnels de la forêt (stands) ;
- des animations spécifiques : construction bois, sculpture à la tronçonneuse, concours de peinture et de dessins, tourneurs sur bois, bûcheronnage sportif, fabrication de charbon de bois, concours du cubage des bois, reconnaissance d'essences et techniques de reboisement ; sonneurs de trompe... ;
- des promenades en forêt : randonnée pédestre explicative, balade en calèche, parcours en VTT et randonnée encadrée en quad ;
- un accro branches,
- la vente de produits du terroir.

La « fête de la forêt » sera en outre ponctuée de deux moments forts :

- une vente groupée de bois par soumission, ouverte au grand public,
- un colloque « le changement climatique, ses conséquences sur la sylviculture en Limousin ».

Une présentation du bilan du PDM sur différents supports sera en outre mise en place par le CRPF.

Le Président explique que le GDF du Plateau de Millevaches a souhaité s'attacher les services d'un professionnel pour mettre en place un plan de communication sur l'événement mais également pour lancer

une campagne de communication plus large en direction des habitants du Limousin sur les aspects culturels, économiques, sociaux et environnementaux de la forêt.

Dans ce cadre, une démarche de mécénat d'entreprises pu être engagée et recueillir l'adhésion de plusieurs partenaires.

Le Président indique que le budget de la « fête de la forêt » est de 90 000 €. En complément du mécénat privé, les principales collectivités territoriales ont été sollicitées, dont la Communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière pour une subvention d'un montant de 10 000 €.

Considérant que les objectifs et le contenu de l'évènement de la « fête de la forêt » s'inscrivent dans ceux du Plan de Développement de Massif,

Considérant que l'activité forestière et de transformation constitue un des principaux secteurs du tissu économique local et régional à pérenniser ;

Considérant l'implication du GDF dans le PDM et pour cette manifestation et la cohérence des démarches menées en terme de communication ;

Considérant l'envergure de la manifestation qui s'adresse à un large public, familial, et qui permet de faire découvrir et de valoriser la filière forêt-bois ;

Considérant le public attendu et les retombées économiques potentielles sur le tissu économique local ;

Le Président soumet au Conseil la possibilité de verser au GDF du Plateau de Millevaches une subvention d'un montant de 10 000 € destinée à couvrir les frais d'organisation de la « fête de la forêt ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les objectifs et le contenu de l'évènement de la « fête de la forêt ».
- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € au GDF du Plateau de Millevaches pour l'organisation de la « fête de la forêt ».
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

#### **4 ABSTENTIONS**

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Bourgneuf, le 22 mars 2012

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Claude MICHAUD